

## Animation - Formation - Prévention - Contrat d'actions de prévention Ville-État

**M. l'Adjoint JEANNIARD, Rapporteur :** Dans le cadre de la politique nationale de Développement Social Urbain, programme prévention de la délinquance, et selon la circulaire de Mme le Premier Ministre en date du 21 novembre 1991, la 13<sup>ème</sup> Commission Municipale propose au Conseil Municipal un contrat d'actions de prévention pour conclure avec l'État pour l'année 1992, qui doit parvenir à la Préfecture du Doubs pour le 15 janvier 1992.

Celui-ci, adopté par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance en sa séance plénière du 14 décembre 1991, constitue l'avenant 1992 au contrat d'actions triennal 1991-1993, signé entre la Ville de Besançon, représentée par son Député-Maire et l'État, représenté par le Préfet du Département du Doubs, le 14 novembre 1991 (délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 1991).

Les axes d'intervention retenus pour l'année 1992 sont, à l'instar de 1991 :

- 1) la création d'un outil d'analyse de l'évolution de la délinquance et de la sécurité dans la ville,
- 2) la poursuite des actions d'accompagnement scolaire dans les quartiers oeuvrant à la réussite scolaire des enfants et des adolescents,
- 3) le développement de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, particulièrement par des chantiers d'insertion,
- 4) la continuation de la prise en charge individualisée des jeunes les plus en difficulté, en développant l'intervention des éducateurs de prévention,
- 5) le développement de l'animation sportive dans les quartiers de Besançon et la poursuite de l'Opération Vacances,
- 6) la lutte contre la récidive en développant les capacités d'insertion des détenus,
- 7) l'intensification des actions de lutte contre les toxicomanies,
- 8) le développement de la sécurité dans la ville.

Les projets retenus pour l'année 1992 sont donc les suivants :

1) élaboration d'un diagnostic local de sécurité - coût pour 1992	107 000 F
2) développement de l'accompagnement scolaire : accent mis sur les relations avec les parents (information-formation) et les enseignants - coût total	342 000 F
3a) chantier d'insertion de jeunes au Loutelet - coût total	222 000 F
3b) chantier d'insertion de jeunes à la Grette - coût total	65 000 F
4) mise en place du Lieu de Rencontres «Rond-Point» à Montrapon - coût total	190 000 F
5) développement de l'animation sportive et sociale aux Clairs-Soleils - coût total	250 000 F
6) accès des détenus à la bibliothèque de la Maison d'Arrêt - coût total	130 000 F
7) développement de l'Association Espoir Drogue - coût total	350 000 F
8a) mise en place d'une action de lutte contre le recel - coût total	30 000 F
8b) sensibilisation à la sécurité de groupes sociaux fragilisés (3 <sup>ème</sup> Age) - coût total	40 000 F
8c) mise en place de bureaux pour les îlotiers dans les quartiers - coût total	60 000 F

La Ville de Besançon prendra sur son budget de fonctionnement les dépenses ci-après :

Projet 1	53 500 F
Projet 2	199 500 F
Projet 3a	42 000 F
Projet 3b	40 000 F
Projet 4	130 000 F
Projet 5	200 000 F
Projet 6	20 000 F
Projet 7	126 000 F
Projet 8a	15 000 F
Projet 8b	20 000 F
Projet 8c	30 000 F

**soit une participation Ville de 876 000 F.**

la participation demandée à l'État sur le programme Prévention du Développement Social Urbain est :

Projet 1	53 500 F
Projet 2	80 000 F
Projet 3a	40 000 F
Projet 3b	25 000 F
Projet 4	60 000 F
Projet 5	50 000 F
Projet 6	20 000 F
Projet 7	126 000 F
Projet 8a	15 000 F
Projet 8b	20 000 F
Projet 8c	30 000 F

**soit une demande de participation financière de l'État de 519 500 F.**

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver l'ensemble de ces projets,

- à autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant 1992 au contrat d'actions de prévention 1991-1992-1993.

**M. NACHIN** : Monsieur le Député-Maire, je m'associe aussi aux vœux qui ont été formulés.

En Commission du Budget, je vous ai rappelé que j'avais demandé lors du Conseil Municipal du 4 novembre que vous nous fassiez part d'un état des moyens dont disposent à la fois en personnel et en matériel les services de police. Vous m'avez alors répondu que vous me donneriez ces informations-là lors du prochain Conseil Municipal.

Je vous ai demandé également d'avoir des renseignements similaires en ce qui concerne les personnels dont dispose la Ville pour les actions de prévention et vous m'avez répondu que cela serait fait également, je vous en remercie.

Mais je voudrais en profiter aussi pour vous rappeler l'appel que je vous avais fait lors de ce même Conseil Municipal en faveur de la sécurité des piétons ; je voudrais vous lancer un appel très pressant, Monsieur le Député-Maire, pour que des mesures soient prises afin que le stationnement des voitures sur les trottoirs au centre-ville, dans les autres quartiers également mais particulièrement au centre-ville, soit vraiment quelque chose qui appartienne désormais au passé. Vous allez bientôt avoir une réunion dans le quartier de Battant ; vous constaterez à quel point les riverains sont irrités par ce stationnement permanent des voitures sur les trottoirs, qui constitue pour les piétons un risque évident quand ils sont obligés d'emprunter la voie où circulent les voitures.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** En ce qui concerne votre première question, je confirme les propos que j'ai tenus en Commission du Budget, nous aurons au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal du 17 février une communication sur l'action de la police municipale avec les effectifs et tout ce que vous souhaitez savoir. Nous prolongerons cela bien sûr par les actions de prévention qui sont menées, le personnel dont on dispose etc. Donc vous aurez un ensemble de rapports concernant et la prévention et la répression en ce qui concerne la sécurité des Bisontins, c'est un point acquis.

Au cours de cette même séance, je l'avais promis je crois au Député JACQUEMIN et à M. TOURRAIN, vous aurez également un rapport précis, concret, financier, ponctuel sur les différents syndicats auxquels appartient la Ville et dans lesquels vous êtes engagés, de façon à faire le bilan de ces différents syndicats intercommunaux, syndicats mixtes, etc. Choses promises, choses dues, cela sera inscrit à cette séance.

Vous parlez de la sécurité des piétons. C'est vrai que cette sécurité est fondamentale et l'accident mortel récent de la semaine dernière, à la sortie du parking, est là pour nous le rappeler. Je vous signale donc que des mesures vont être prises dans ce domaine en janvier. J'ai revu les services de la police municipale et nous aurons donc très rapidement une période de rappel aux gens en infraction sur les trottoirs, période paisible et gratuite qui ne durera que peu de temps et sera suivie d'une période plus répressive à laquelle j'associerai les services de la police nationale. Je dois rencontrer le Directeur Départemental des Polices Urbaines cette semaine et nous allons, ensemble, mettre au point ces prochaines mesures de façon à éviter tous ces stationnements intempestifs.

En ce qui concerne l'accident récent auquel je faisais allusion, il faut préciser qu'il est prévu, sur les plans de cet ouvrage concernant la sortie, une zone de sécurité des piétons. Or l'entreprise qui devait réaliser ces travaux s'est mise en congé et n'a repris son travail que le 13 janvier. J'ai pu constater aujourd'hui que nous continuons de programmer ce passage piétons à la sortie parking qui est un passage très sensible. Nous rappellerons aussi aux voitures qui sortent du parking qu'elles n'ont pas la priorité et nous rappellerons enfin que les voitures qui arrivent dans cette rue ne doivent pas dépasser les 50 km/h ; c'est l'adjonction de ces différents phénomènes qui a causé hélas la mort d'une personne, c'est-à-dire d'une part la voiture qui s'avance un peu plus que nécessaire puisque cette rue est maintenant à sens unique, d'autre part la voiture qui arrivait à une vitesse relativement rapide et qui a heurté le devant simplement de la voiture la projetant contre le mur de l'Hôpital où se trouvait malheureusement et juste à ce moment-là une personne âgée qui est décédée des suites de cet accident.

Les problèmes de sécurité vont donc être réglés par les mesures que nous allons prendre pour assurer, surtout là, le passage piétons puisque l'allée située entre les services de la Ville et le parking est maintenant fréquentée très largement par les piétons qui doivent y être en sécurité. Tout cela est donc prévu et sera effectif dans les jours et les semaines qui viennent.

**M. TOURRAIN :** La question que je voulais vous poser Monsieur le Maire étant de même nature que celle qui a été posée par M. NACHIN, je n'interviens pas davantage.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Mes réponses vous satisfont ?

**M. TOURRAIN** : Je vous répondrai quand vous présenterez votre rapport sur la circulation parce qu'il y a beaucoup à redire à tous égards. Mais ce n'est pas le sujet ce soir, on reviendra sur ce problème par la suite.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est au programme dans un mois.

**M. TOURRAIN** : Parfait !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, approuve ces projet et autorise M. le Député-Maire à signer l'avenant cité.